

L'an deux mil vingt-trois, le 30 Novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 Novembre 2023**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>			
<b>Présents : 7</b>			
<b>Votants : 11</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER.

Etaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHABAUTY, M. Aurélien THABUTEAU.

Etaient absents :

Procurations :

M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER

Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à M. Vincent CERISIER ;

M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;

M. Alexandre CHABAUTY donne procuration à M. Christophe LEFOULON.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Proposition d'acquisition de la parcelle AB 37 place de la Mairie appartenant à Monsieur DE TOURTOULON**

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'acquisition de la parcelle AB 37 d'une surface de 102 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur DE TOURTOULON. Une rencontre avait déjà eu lieu le 23 octobre afin d'échanger sur les propositions de prix et une discussion entre 100 et 2 500 € où un accord a été trouvé à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** de faire une proposition d'acquisition du terrain pour 500 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant.

Fait à ANTIGNY, le 1<sup>er</sup> Décembre 2023

Le Maire,  
Vincent LAUER

